

# **Conseil Municipal du lundi 4 avril 2016 - 20h00**

## **Compte rendu**

L'An deux mil seize, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude OMNÈS, Maire.

Etaients présents : Mme Patricia DAUGAN, M. David BOUGEARD, Mme Magali ORINEL, M. Hervé TOSTIVINT, Mme Vanessa LECORGUILLÉ, M. Xavier DUGENETAIS, Mme Sonia LE QUERNEC, M. Christophe ALLÉE, Mme Fabienne DEMAY, M. Pierrick GILLET, Mme Linda GUENROC, Mme Monique MACÉ-HOREL, M. Elie SALMON, M. Laurent PROVOST, Mme Chantal CRESPEL, M. Serge COLLET, Mme Joëlle BRINDEJONC

Absent : M. René GOURGA,

**Nombre de Conseillers en exercice : 19 ;**

**Présents : 18 ;**

**Votants : 18**

Date de convocation 30/03/2016

Secrétaire : Mme Vanessa LECORGUILLÉ

### OUVERTURE DE LA SEANCE

Le quorum étant respecté, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le Conseil Municipal désigne Mme Vanessa LECORGUILLÉ en tant que secrétaire de séance.

#### Ordre du jour :

Approbation du Procès Verbal de la réunion du 29 février 2016

1. Comptes de gestions 2015
2. Comptes administratifs 2015
3. Affectation des résultats 2015
4. Taux d'imposition 2016
5. Vote des subventions aux associations 2016
6. Budgets Primitifs 2016
7. Association CSF : Bilan 2015, demande de subvention 2016 et mise en place d'une convention
8. Subvention : Demande de subvention de l'association « Regards de mômes »
9. Marchés publics : Acquisition autolaveuse et monobrosse
10. Effacement de réseaux secteur « Le Gros Chêne » : Etude détaillée et plan de financement représenté par le SDE
11. Appel à projet départemental : Avant Projet Sommaire pour création logements à vocation sociale (villa bleue) et demande de subvention
12. Contrat départemental de territoire : Demande de subvention pour l'acquisition d'ouvrages et de supports numériques pour la bibliothèque
13. Ecole de musique : Musiciens intervenants année scolaire 2016/2017
14. Foncier : demande d'acquisition d'un chemin communal
15. Foncier : Aliénation d'une parcelle de terrain
16. Foncier : Acquisition d'une parcelle
17. Vente d'une tondeuse à gazon
18. Schéma de mutualisation : Avis sur le projet
19. Assainissement collectif : Participation pour l'Assainissement Collectif
20. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014
21. Questions diverses

## Lecture et approbation du PV de la séance du 29 février 2016

Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer sur le procès verbal de la dernière séance qui avait été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le procès verbal de la séance du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

## Comptes de gestions 2015 (DEL 2016-30)

Monsieur le Maire annonce que les comptes de gestions du Trésor Public sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de délibérer dans ces termes afin d'approuver les comptes de gestion :

### BUDGET COMMUNE

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 830 129.30€	1 751 021.29€	3 581 150.59€
Titres de recettes émis (b)	732 704.74€	1 704 402.16€	2 437 106.90€
Réductions de Titres ©	5 942.88€	74 017.08€	79 959.96€
Recettes nettes (d=b-c)	726 761.86€	1 630 385.08€	2 357 146.94€
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 830 129.30€	1 751 021.29€	3 581 150.59€
Mandats émis (f)	842 033.17€	986 786.83€	1 828 820.00€
Annulation de mandats (g)	2.16€	7 3921.88€	7 395.04€
Dépenses nettes (h=f-g)	842 031.01€	979 393.95€	1 821 424.96€
<b>Résultat de l'exercice</b>			
(d-h) Excédent		<b>650 991.13€</b>	<b>535 721.98 €</b>
(h-d) Déficit	<b>115 269.15€</b>		

### BUDGET ASSAINISSEMENT

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	283 724.80€	64 083.79€	347 808.59€
Titres de recettes émis (b)	300 632.91€	74 778.11€	375 411.02€
Réductions de Titres ©	0.02€	0.00€	0.02€
Recettes nettes (d=b-c)	300 632.89€	74 778.11€	375 411.00€
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	200 821.18€	64 083.79€	264 904.97€
Mandats émis (f)	59 349.82€	33 602.23€	92 952.05€
Annulation de mandats (g)	0.00€	0.02€	0.02€
Dépenses nettes (h=f-g)	59 349.82€	33 602.21€	92 952.03€
<b>Résultat de l'exercice</b>			
(d-h) Excédent	<b>241 283.07€</b>	<b>41 175.90€</b>	<b>282 458.97 €</b>
(h-d) Déficit			

### BUDGET SPANC

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		12 802.50€	12 802.50€
Titres de recettes émis (b)		14 926.63€	14 926.63€
Réductions de Titres ©		0€	0€
Recettes nettes (d=b-c)		14 926.63€	14 926.63€

<i>Dépenses</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)		12 802.50€	12 802.50€
Mandats émis (f)		12 080.13€	12 080.13€
Annulation de mandats (g)		0€	0€
Dépenses nettes (h=f-g)		12 080.13€	12 080.13€
<i>Résultat de l'exercice</i>			
(d-h) Excédent		<b>2 846.50€</b>	<b>2 846.50 €</b>
(h-d) Déficit			

#### BUDGET LOTISSEMENT LE CHAMP JANAIE

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<i>Recettes</i>			
Prévisions budgétaires totales (a)	820 691.72€	910 859.60€	1 731 551.32€
Titres de recettes émis (b)	360 657.71€	504 007.61€	864 665.32€
Réductions de Titres ©	0€	0€	0€
Recettes nettes (d=b-c)	360 657.71€	504 007.61€	864 665.32€
<i>Dépenses</i>			
Autorisations budgétaires totales (e)	820 691.72€	910 859.60€	1 731 551.32€
Mandats émis (f)	481 393.01€	504 007.61€	985 400.62€
Annulation de mandats (g)	0€	0€	0€
Dépenses nettes (h=f-g)	481 393.01€	504 007.61€	985 400.62€
<i>Résultat de l'exercice</i>			
(d-h) Excédent		<b>0.00€</b>	
(h-d) Déficit	<b>120 735.30€</b>		<b>120 735.30 €</b>

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** à l'unanimité que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

#### Comptes administratifs 2015 (DEL 2016-31)

Monsieur le Maire laisse la présidence du Conseil Municipal à Mme DAUGAN Patricia, Adjointe au Maire. Les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2015 ainsi que les comptes administratifs 2015 sont présentés.

## **1 - Compte administratif de la commune**

### **Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2014	-	262 820.14 €
Opérations de l'exercice 2015	979 393.95 €	1 630 385.08 €
<b>Totaux</b>	<b>979 393.95 €</b>	<b>1 893 205.22 €</b>
<b>Résultat de clôture du budget 2015</b>	<b>-</b>	<b>913 811.27 €</b>

### **Section d'investissement**

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2014	291 542.84 €	-
Opérations de l'exercice 2015	842 031.01 €	726 761.86 €
<b>Totaux</b>	<b>1 133 573.85 €</b>	<b>726 761.86 €</b>
<b>Résultat de clôture du budget 2015</b>	<b>- 406 811.99 €</b>	<b>-</b>

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE le compte administratif du budget communal 2015.

## **2 - Compte administratif du service assainissement**

### **Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2014	-	0 €
Opérations de l'exercice 2015	33 602.21 €	74 778.11 €
<b>Totaux</b>	<b>33 602.21 €</b>	<b>74 778.11 €</b>
<b>Résultat de clôture du budget 2015</b>	<b>-</b>	<b>41 175.90 €</b>

### **Section d'investissement**

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2014	95 413.39 €	
Opérations de l'exercice 2015	59 349.82 €	300 632.89 €
<b>Totaux</b>	<b>154 763.21 €</b>	<b>300 632.89 €</b>
<b>Résultat de clôture du budget 2015</b>		<b>145 869.68 €</b>

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE le compte administratif du budget assainissement 2015.

## **3 - Compte administratif du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

### **Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2014	- 258.68 €	
Opérations de l'exercice 2015	12 080.13 €	14 926.63 €
<b>Totaux</b>	<b>12 338.81 €</b>	<b>14 926.63 €</b>
<b>Résultat de clôture du budget 2015</b>		<b>2 587.82 €</b>

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
APPROUVE le compte administratif du budget SPANC 2015.

Pas de section d'investissement

## **4 - Compte administratif du Lotissement « Le Champ Janaie »**

### **Section de fonctionnement**

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2014	749.36 €	
Opérations de l'exercice 2015	504 007.61 €	504 007.61 €
<b>Totaux</b>	<b>504 756.97 €</b>	<b>504 007.61 €</b>
<b>Résultat de clôture du budget 2015</b>	<b>- 749.36 €</b>	

## Section d'investissement

	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés de 2014		377 252.01 €
Opérations de l'exercice 2015	481 393.01 €	360 657.71 €
Totaux	481 393.01 €	737 909.72 €
Résultat de clôture du budget 2015		256 516.71 €

Hors de la présence de Mr OMNÈS, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif 2015 du budget Lotissement « le Champ Janaie ».

### Affectation des résultats 2015 (DEL 2016-32)

#### Budget communal :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget communal rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2015 (A)	650 991.13 €
Report à nouveau (B)	262 820.14 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	913 811.27 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	- 406 811.99 €
---	----------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
122 732.51 €	0 €	122 732.51 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	529 544.50 €
---	--------------

Conformément à l'instruction comptable M14, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'affecter au budget communal pour 2016, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de (F) :	530 000.00 €
--	--------------

2°) le surplus (A+B-F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	383 811.27€
--	-------------

Monsieur le Maire propose d'affecter **530 000.00 €** à la section d'investissement (compte 1068) et de porter le reste (383 811.27 €) en excédent de fonctionnement (ligne 002).

#### Budget Assainissement :

Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement rappelle les résultats de la section de **fonctionnement** :

Résultat de l'exercice 2015 (A)	41 175.90 €
Report à nouveau (B)	0 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2015 (A+B)	41 175.90 €

Le résultat de la section d'**investissement** est le suivant :

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	145 869.68 €
---	--------------

Les **restes à réaliser** de la section d'investissement sont les suivants :

Restes à réaliser en dépenses :	Restes à réaliser en recettes :	soldes des restes à réaliser : (D)
0 €	0€	0 €

Il en ressort donc un **besoin de financement** de la section d'investissement :

Besoin de financement à la section d'investissement (E = C + D)	0 €
---	-----

Monsieur le Maire propose de ne rien affecter à la section d'investissement (compte 1068)

### Taux imposition 2016 (DEL 2016-33)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les mêmes taux d'imposition pour l'année 2016 que ceux pratiqués en 2015. A taux constant le revenu serait le suivant :

	<b>Bases d'imposition prévisionnelles 2016</b>	<b>Taux 2016</b>	<b>Produit des impôts attendu pour 2016</b>
Taxe d'habitation	1 277 000	14,43 %	184 271€
Taxe foncière bâti	855 700	17,15 %	146 753 €
Taxe foncière non bâti	175 900	46,10 %	81 090 €
<b>Total:</b>			<b>412 114 €</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** les taux d'imposition indiqués ci-dessus pour l'année 2016.

### Vote des subventions aux associations 2016 (DEL 2016-34)

Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes aux associations

<b>Nom de l'association</b>	<b>Ville</b>	<b>Vote de la subvention 2016</b>
Club des Menhirs	Médréac	380 €
Association Quads-cool	Médréac	250 €
Association communale de Chasse	Médréac	200 € fonctionnement + 400 € pour le piégeage
UNC - AFN	Médréac	270 €
Union Sportive Médréac	Médréac	3 000 €
Vie Libre section Médréac	Médréac	380 €
Comité des fêtes de Médréac	Médréac	2 600 €
Association Loisirs Créatifs	Médréac	250 €
Musiques et orgues	Montauban	170 €
Amicale des donneurs de sang	Montauban	150 €
Association le trèfle à 4 feuilles	Montauban/ Médréac	500 €
EAPB Brocéliande - Athlétisme	Iffendic	50 €
Olympic club Montalbanais- Judo	Montauban	150 €
OCCE école publique (petites sorties scolaires)	Médréac	10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif Soit 1 300 € (*1)
OCCE Ecole publique (classe de découverte)	Médréac	40 € x 47 élèves Soit 1 880 € (*2)
Ecole privé St Joseph (classe de découverte)	Médréac	40 € x 33 élèves Soit 1 320 € (*2)
CSF de Médréac (accueil de loisirs)	Médréac	26 000 €
Non affecté		5 750 €
<b>Total prévu au budget :</b>		<b>45 000.00 €</b>

Pour les sorties scolaires, le Conseil Municipal précise qu'il est subventionné 1 sortie par élève (petite OU grande) par année scolaire

(\*1) Pour les petites sorties scolaires (à la journée), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ 10 €/enfant pour 1 sortie /an sur justificatif présenté par l'école.

(\*2) Pour les voyages scolaires (plusieurs jours), la règle de financement adoptée par la commune pour les deux écoles est la suivante :

→ pour un voyage dont le cout par élève est < 400 € : 40 €/enfant pour 1 voyage /an sur justificatif présenté par l'école.

→ Pour un voyage dont le cout par élève est > 400 € : 10% du cout du voyage pour 1 voyage / an sur justificatif présenté par l'école.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'accorder les subventions énoncés ci-dessus au titre de l'année 2016 ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder au versement de ces subventions.

## Budgets primitifs 2016 (DEL 2016-35)

L'assemblée délibérante vote le budget au niveau du **chapitre** pour la section de fonctionnement et au niveau du **chapitre** pour la section d'investissement (le détail par article pour les dépenses d'investissement est fourni pour information).

### Budget Communal

#### Section de Fonctionnement

##### Dépenses

011	Charges à caractère général	322 850.00 €
012	Charges de personnel	463 900.00 €
014	Atténuation de produits	150.00 €
65	Autres charges de gestion courante	220 389.00 €
66	Charges financières	56 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 900.00 €
042	Opérations d'ordre	27 598.00 €
023	Virement à la section d'investissement	<u>762 410.27 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 855 197.27 €</b>

##### Recettes

70	Produits des services	105 300.00 €
73	Impôts et taxes	656 421.00 €
74	Dotations, subventions et participations	539 550.00 €
75	Autres produits de gestion courante	145 000.00 €
76	Produits financiers	15.00 €
013	Atténuation de charges	5 500.00 €
77	Produits exceptionnels	100.00 €
042	Opérations d'ordre	19 500.00 €
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>383 811.27 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 855 197.27 €</b>

#### Section d'Investissement

##### Dépenses

16	Remboursements emprunts et dettes	336 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	169 221.00 €
21	Immobilisations corporelles	272 615.75 €
	2111 Terrains nus	37 500.00 €
	2112 Terrains de voirie	20 000.00 €
	2113 Terrains aménagés autres que voirie	60 000.00 €
	2128 Autres agencem. et aménagem. Terrains	15 000.00 €
	21318 Constructions autres que bât. Publics	10 000.00 €
	2132 Immeubles de rapport	20 000.00 €
	2135 Agencements	16 000.00 €
	2152 Installations de voirie	4065.75 €
	2153 Réseaux divers	8 250.00 €
	2182 Matériel de transport	36 000.00 €
	2183 Matériel informatique et de bureau	10 000.00 €
	2184 Mobilier	8 000.00 €
	2188 Acquisition divers matériels	27 800.00 €
23	Immobilisations en cours	477 094.00 €
	2312 Aménagement de terrains	325 000.00 €
	2313 Constructions	50 000.00 €
	2315 Voirie et réseaux	29 094.00 €
	2318 Autres Immos corporelles	20 000.00 €
	238 Avances et acomptes versés sur immo. Corp.	53 000.00 €
040	Opérations d'ordre	19 500.00 €
041	Opérations d'ordre	35 000.00 €
001	Déficit d'investissement antérieur reporté	<u>406 811.99 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 716 742.74 €</b>

**Recettes**

10	Dotations, fonds divers, réserves	590 000.00 €
	<i>1068 excédents capitalisés</i>	<i>530 000.00 €</i>
13	Subventions et participations	92 900.00 €
16	Emprunts et dettes	208 834.47 €
021	Virement de la section de fonctionnement	762 410.27 €
040	Opérations d'ordre	27 598.00 €
041	Opérations d'ordre	<u>35 000.00 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 716 742.74 €</b>

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif communal pour l'exercice 2016

<b>Budget du service d'Assainissement</b>
---

**Section d'Exploitation****Dépenses**

011	Charges à caractère général	24 900.00 €
66	Charges financières	2 200.00 €
042	Opérations d'ordre	10 981.05 €
023	Virement à la section d'investissement	<u>75 978.64 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>114 059.69 €</b>

**Recettes**

70	Produits des services	72 800.00 €
042	Opérations d'ordre	83.79 €
002	Excédent d'exploitation antérieur reporté	<u>41 175.90 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>114 059.69 €</b>

**Section d'Investissement****Dépenses**

16	Emprunts	15 830.16 €
21	Immobilisations corporelles	45 000.00 €
23	Immobilisations en cours	45 000.00 €
040	Opérations d'ordre	83.79 €
041	Opérations d'ordre	60 000.00 €
001	Déficit antérieur reporté	<u>0.0 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>165 913.95 €</b>

**Recettes**

10	Dotations, fonds divers et réserves	7 000.00 €
13	Subventions d'investissement	62 120.00 €
16	Emprunt et dettes assimilés	0.00 €
040	Opérations d'ordre	10 981.05 €
041	Opérations d'ordre	60 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	75 978.64 €
001	Excédent d'investissement antérieur reporté	<u>145 869.68 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>361 949.37 €</b>

**Excédent : 196 035.42 €**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif assainissement pour l'exercice 2016

<b>Budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif ( SPANC)</b>
---

**Section d'Exploitation** (Pas de section d'investissement)**Dépenses**

011	Charges à caractère général	11 000.00 €
65	Autres charges de Gestion Courante	<u>500.00 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 500.00 €</b>

**Recettes**

70	Produits des services	8 912.18 €
002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	<u>2 587.82 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>11 500.00 €</b>

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif SPANC pour l'exercice 2016**

<b>Budget Lotissement communal le Champ Janaie</b>
--

**Section de Fonctionnement****Dépenses**

60	Achats et variations de stocks	42 000.00 €
66	Charges financières	7 000.00 €
043	Op. Ordres à l'intérieur de la section	7 000.00 €
042	Op. Ordre de transfert entre section	416 465.43 €
002	Déficit de fonctionnement	<u>749.36 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>473 214.79 €</b>

**Recettes**

7015	Vente de terrains aménagés	85 500.00 €
043	Op. Ordres à l'intérieur de la section	7 000.00 €
042	Op. Ordre de transfert entre section	380 714.79 €
002	Excédent de fonctionnement	<u>0 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>473 214.79€</b>

**Section d'investissement****Dépenses**

1641	Emprunt	69 200.00 €
040	Opérations d'ordre	<u>380 714.79 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>449 914.79 €</b>

**Recettes**

10	Excédent reporté	256 516.71€
040	Opérations d'ordre	<u>416 465.43 €</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>672 982.14 €</b>

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif Lotissement « Le Champ Janaie » pour l'exercice 2016**

Association CSF – Bilan 2015, demande de subvention 2016 et mise en place d'une convention (DEL 2016-36)
---

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal que l'association CSF de Médréac a présenté à la commune son compte administratif 2015 et le budget prévisionnel 2016. Ce compte administratif et ce budget primitif ont été présentés pour validation lors de l'assemblée générale de l'association le 18 mars 2016.

Pour l'accueil de loisirs, le budget présente un excédent qui résulte de l'augmentation de l'activité à coûts constants : optimisation du nombre d'enfants pour le taux d'encadrement. Les résultats 2015 vont permettre d'augmenter le temps de travail de la directrice et d'investir dans de nouveaux équipements.

L'espace jeux présente un excédent qui provient du solde de la subvention RIPAME 2014 encaissé et comptabilisé sur 2015. Sans cet élément exceptionnel et sans les adhésions (en dépenses et en recettes) qui doivent sortir du financement RIPAME, le résultat serait déficitaire de 241€.

Le club parent présente un résultat excédentaire qui provient de deux éléments : l'encaissement et la comptabilisation en 2015 de la subvention 2014 (2100€, sans cet élément, le résultat 2015 serait excédentaire de 594€) et la mise en place tardive des activités 2015 due à des congés maladie.

Monsieur le Maire précise que le budget primitif 2016 du centre de loisirs fait apparaître la subvention sollicitée pour un montant de 26 000€, ce montant étant supérieur à 23 000 €, il convient de conclure une convention entre la commune et l'association. Cette convention définit l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le versement de cette subvention d'un montant de 26 000€ pour l'année 2016 et demande l'autorisation de signer la convention s'y rapportant

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le bilan financier de l'association pour l'année 2015 ;

**DECIDE** de subventionner à hauteur de 26 000 € l'association CSF au titre de l'année 2016 pour soutenir ses missions d'intérêt général et d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2016 ;

**AUTORISE** monsieur le Maire à signer une convention financière avec l'association afin de définir les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

**CHARGE** Monsieur le Maire de verser la subvention de 26 000 € ;

#### Demande de subvention de l'association Regards de Mômes (DEL 2016-37)

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'aide financière transmise par Mr Gigou, membre de l'association « Regards de mômes ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande de subvention.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** de ne pas accorder de subvention à l'association Regards de Mômes

#### Acquisition d'une auto laveuse et d'une monobrosse (DEL 2016-38)

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de remplacer le matériel de nettoyage de la salle des fêtes et décide d'acquérir une machine auto laveuse et une monobrosse.

Des devis ont été demandés auprès de 4 fournisseurs :

	HYGIAL	HYGIAL	DUOBAT	ARGOS	GAMA 29
AUTOLAVEUSE	2 501.75€	3 251.75€	3 241.80€	3 438.71€	3 098.08€
MONOBROSSE	1 451.75€	1 451.75€	1 478.76€	1 604.02€	2 670.10€
Total HT de l'ensemble	3 953.50€	4 703.50€	4 720.56€	5 042.73€	5 768.18€

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** l'acquisition d'une machine auto laveuse et d'une monobrosse auprès du fournisseur HYGIAL pour un montant de 3 953.50€ HT soit 4 744.20€ TTC

#### Effacement de réseaux secteur « Le Gros Chêne » : Etude détaillée et plan de financement présentés par le SDE (annule et remplace délibération n°2016-07 du 18012016) (DEL 2016-39)

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 18 janvier 2016, le conseil municipal a approuvé l'étude présentée par le SDE pour la réalisation des travaux d'effacement de réseaux sur le secteur « Le Gros Chêne ».

Les montants financiers ont dû être réajustés aux conditions en vigueur en 2016 compte tenu des modifications des conditions économiques du marché SDE, du taux de modulation et des règles d'attribution des subventions).

Monsieur le Maire présente le tableau de financement réajusté :

Coût des réseaux électriques : 96 480.00 € TTC  
 Subvention SDE : 60 782.40 €  
 Récupération TVA : 16 080.00 €  
**Charge pour la commune : 19 617.60 € TTC**

Coût de l'éclairage public : 54 840.00 € TTC  
 Subvention SDE : 28 791.00 €  
**Charge pour la commune : 26 049.00 € TTC**

Coût Télécom : 22 680.00 € TTC  
**Charge pour la commune : 22 680.00 € TTC**

**Soit un montant global de 68 346.60 € TTC à la charge de la commune.**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**ACCEPTE** l'étude détaillée présentée par le SDE en remplacement de l'étude présentée lors du conseil municipal du 18 janvier 2016 et s'engage à réaliser les travaux lorsque le dossier sera retenu

**ACCEPTE** le tableau de financement proposé ci dessus

**DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2016

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à ce dossier afin de demander le subventionnement relatif aux travaux sur les réseaux électriques et sur l'éclairage public.

### **Avant Projet Sommaire pour création de logements à vocation sociale et demande de subvention (DEL 2016-40)**

Le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine va reconduire pour la quatrième année son appel à projets visant à faire émerger des opérations de revitalisation, par l'habitat, des centres bourgs. Les projets attendus par le Département devront, en autres :

- Développer une offre de logements à vocation sociale (location et/ou accession) ;
- Apporter une alternative au modèle de l'habitat individuel et viser une densification résidentielle ;
- Optimiser l'espace en proposant une mixité des usages et/ou intergénérationnelle et/ou sociale.

L'aide apportée financera l'acquisition de foncier ou de bâti, des travaux ou des opérations de démolition en vue d'une reconstruction et le montant de cette aide sera déterminé en fonction du montant de l'opération et du nombre de projet retenus. Le démarrage des travaux devra être prévu en 2017 au plus tard.

Monsieur le Maire rappelle que des terrains ont été réservés, au sein du Lotissement « Le Champ Janaie » situé en agglomération, dans le but d'y construire des logements locatifs adaptés à des personnes âgées ou handicapées. Le projet consisterait en la construction de 3 logements de plein pied à proximité d'un pôle santé et d'une maison de retraite. La proximité de la résidence est un atout essentiel au projet car les occupants pourraient bénéficier des activités assurées au sein de la résidence les Menhirs et ainsi permettre à des personnes isolées de profiter d'un espace de rencontre et de partage.

Monsieur le Maire présente aux membres présents l'avant projet sommaire et le plan de financement prévisionnel du projet et demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet et sur la suite à donner à savoir présenter un avant projet sommaire et solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet « Revitalisation des centres bourgs ».

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de présenter le projet de construction de 3 logements adaptés avec le plan de financement prévisionnel de l'opération;

**SOLLICITE** une aide financière au titre du développement de l'offre de logements à vocation sociale pour les travaux de construction;

**CHARGE** Monsieur le Maire de fournir tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **Contrat départemental de territoire : demande de subvention pour l'acquisition d'ouvrages et de supports numériques pour la bibliothèque (DEL 2016-41)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les montants inscrits au budget 2016 concernant les acquisitions d'ouvrages et de supports numériques :

- acquisitions d'ouvrages, à savoir, livres, abonnements, CD, DVD, supports et matériels numériques : 6 800 €

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental, dans le cadre du contrat départemental de territoire, une subvention pour ces acquisitions.

Le plan de financement est le suivant :

Action	Montant de l'action	Subvention CG 35	Commune
Acquisition d'ouvrages	5 800 €	1 500 €	4 300 €
Acquisition de matériel informatique	1 000 €	300 €	700.00 €

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**SOLLICITE** le conseil Départemental pour une subvention de 1 800.00€ pour l'acquisition d'ouvrages et de matériels informatiques

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

#### **Ecole de musique – Financement des musiciens intervenants année scolaire 2016-2017 (DEL 2016-42)**

Le plan « musique à l'école » continue d'exister et nécessite de perdurer. Cette action éducative et pédagogique auprès des enfants, désirée par les différents partenaires que sont l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) les communes et communauté de communes doit être maintenue.

Afin de répondre au mieux aux nombreuses demandes de projets pédagogiques faites chaque année par les établissements scolaires, l'école de musique souhaite connaître le positionnement de la commune sur le nombre d'heures d'intervention que le conseil municipal souhaite financer pour la rentrée scolaire 2016/2017 sachant que le taux horaire d'une intervention dans les écoles a été établi à 70€, charges comprise, réparti entre la participation du Conseil Départemental, les communes et les communautés de communes.

Pour information, pour la commune de Médréac :

52 heures d'intervention ont été demandées sur l'année 2013/2014

54 heures d'intervention ont été demandées sur l'année 2015/2016

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le nombre d'heures à financer pour l'intervention des musiciens intervenants sur l'année scolaire 2016/2017.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**AFFIRME** son attachement aux activités pédagogiques proposées par les musiciens intervenants dans les deux écoles (publique et privée) de la commune. La commune considère que sur un territoire rural comme celui de Médréac, les activités proposées par les musiciens intervenants permettent à l'ensemble des enfants, dès leur plus jeune âge, et quelle que soit leur environnement social, de découvrir et de s'initier à la musique ;

**S'ENGAGE** à participer, pour la rentrée scolaire 2016/2017, au financement des postes de musiciens intervenants à raison d'un total de 50 heures maximum au taux horaire de 35€ soit la moitié du taux horaire d'une intervention selon les modalités précisées dans le courrier du 18 février 2016 à savoir « *que le taux horaire d'une intervention dans les écoles a été établi à 70€, charges comprises, réparti entre la participation du Conseil Départemental, les communes et les communautés de communes* ».

#### **Demande d'acquisition d'un chemin communal (DEL 2016-43)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier transmis par Mr et Mme DENOUAL André qui sollicitent l'acquisition d'un chemin communal situé au départ du chemin rural n° 92 dit de la Ville Simon. Ce chemin communal situé entre les parcelles section F n° 405 et 406 assure l'accès aux parcelles section F n° 401, 402 appartenant à Mr et Mme Denoual André, et l'accès à la parcelle section F n°842 appartenant à Mme Denoual Anne.

Monsieur le Maire et Monsieur TOSTIVINT (Adjoint en charge de la voirie) se sont rendu sur place et expliquent la configuration aux membres présents. Ce chemin rural peut être cédé, notamment aux propriétaires riverains, à condition qu'il cesse d'être affecté à l'usage du public et dans le respect de procédure posée par l'article L.161-10 du Code Rural.

Actuellement, ce chemin rural ne dessert que des parcelles appartenant à Monsieur et Madame DENOUAL André et Anne qui font part de leur souhait d'acquiescer ce chemin.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**EMET** un accord de principe concernant l'aliénation du chemin rural bordant les parcelles section F n° 405, n°406 et assurant l'accès aux parcelles section F n° 401, 402 et n°842, sous réserve des conclusions et avis de commissaire enquêteur ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de lancer la procédure d'enquête publique ;

**DECIDE** que l'ensemble des frais liés au dossier (géomètre, commissaire enquêteur, notaire ...) seront à la charge de l'acquéreur

**Vente d'un délaissé de voirie  
( annule et remplace la délibération n° 2016-09 du 18/01/2016) (DEL 2016-44)**

Monsieur le Maire rappelle que par la délibération n° 2016-09 en date du 18 janvier 2016, le conseil a émis un avis favorable à la demande faite par Mr LEMOINE Nicolas de son souhait d'acquérir une bande de terrain appartenant à la commune de Médréac et annexée à sa propriété au lieudit « 6 Le Bois Gesbert du Bas ».

Après avoir eu connaissance du coût de l'enquête publique, des frais de géomètre et des frais de notaire, Mr LEMOINE fait part de l'abandon de son projet d'acquisition du délaissé de voirie concerné.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'abandonner la poursuite de ce dossier.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**PREND** acte de la décision de Mr Lemoine Nicolas

**DÉCIDE** d'annuler la délibération n° 2016-09 du 18 janvier 2016

**Acquisition d'une parcelle (DEL 2016-45)**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création d'une voie d'accès au lieudit « Les Ouches » ont été réalisés. Le conseil municipal, en date du 16 février 2015 a accepté d'acquérir, à titre gracieux, la parcelle cadastrée section D n° 163 appartenant à Madame Christine COLLET en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de la commune.

Le plan d'alignement transmis permet de constater que l'emprise de la nouvelle voie concerne la parcelle cadastrée section D n° 163 d'une surface de 4a90ca.

Monsieur le Maire indique que les éléments vont être transmis à l'étude notariale pour l'édition de l'acte.

Monsieur le Maire précise que cette voie sera classée comme voie communale et sera intégrée dans le tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents concernant cette affaire

**PRECISE** que les frais afférents à cette rétrocession seront à la charge de la commune

**PREND** acte que cette parcelle cadastrée section D n° 163 sera classée comme voie communale et sera intégrée dans le tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire.

**Vente d'une tondeuse (DEL 2016-46)**

Monsieur le Maire annonce que lors de l'acquisition de la nouvelle tondeuse autoportée il était prévu la reprise de l'ancienne tondeuse ISEKI (en pièce détachées). La société RENNES MOTOCULTURE a comme il était prévu au marché livré la nouvelle tondeuse et repris l'ancien équipement. Un particulier nous a contacté pour faire l'acquisition des pièces détachées de notre ancienne tondeuse. Nous avons dû reprendre contact avec la Société RENNES MOTOCULTURE qui accepte de nous revendre, au prix d'acquisition, l'ancien matériel ISEKI afin que nous puissions procéder à une nouvelle vente auprès du gérant du Camping des Hautes Grées à ERQUY

La vente a été conclue au prix de 2500€ éxo de TVA.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle vente

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** de reprendre l'ancienne tondeuse à la Société RENNES MOTOCULTURE au pris de 1000€ éxo de TVA

**ACCEPTE** de vendre cette ancienne tondeuse en pièce détachée à Mr MANIS Jean-Paul, gérant du camping des Hautes Grées à 22430 ERQUY au prix de 2500€ éxo de TVA.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents concernant cette affaire

**Schéma de mutualisation : Avis sur le projet (DEL 2016-47)**

En vertu de l'article L.5211-39-1 du CGCT, le Président de l'EPCI à fiscalité propre est tenu d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisations des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat (2014-2020). Le projet de schéma de mutualisation des services doit être soumis à l'avis des communes membres, qui ont trois mois pour se prononcer par délibération.

Ce projet de schéma de mutualisation a été transmis à chacun des membres du conseil municipal, après avoir exposé les orientations de mutualisation retenues pour le mandat 2014-2020, Monsieur le Maire demande aux membres présents d'émettre un avis.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet de mutualisation à mettre en œuvre tout au long du mandat 2014-2020.

#### **Participation pour l'Assainissement Collectif (DEL 2016-48)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2012-60 en date du 04/06/2012, la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) a été mise en place sur la commune à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, en remplacement de la Prime de Raccordement à l'Egout (PRE).

La PAC ainsi instaurée s'élève à 1200€ pour le raccordement au réseau, qu'il s'agisse d'une construction nouvelle ou existante.

Monsieur le Maire propose aux membres présents d'exonérer de la participation à l'Assainissement Collectif toutes les constructions neuves sur le lotissement « Le Champ Janaie » et ceci pour tout achèvement de construction à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**DECIDE** d'exonérer du paiement de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) toutes les constructions neuves sur le lotissement « Le Champ Janaie ».

**DECIDE** d'appliquer cette décision pour les constructions neuves sur le lotissement « Le Champ Janaie » achevées à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

#### **Décisions prises par Monsieur le Maire en et vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par la délibération n° 38/14.04.2014 (DEC 2016-02)**

Monsieur le Maire fait part de la conclusion des contrats suivants :

Intitulé du contrat	Attributaire	Montant du contrat TTC	Date de notification
Raccordement eaux pluviales Rue des écoles	MENARD	854.40€	11/03/2016
Raccordement des eaux usées Rue Centrale	MENARD	1071.00€	11/03/2016
Raccordement eaux usées atelier communal	MENARD	1554.00€	11/03/2016
Raccordement eaux usées immeuble Rue Emile Gourga	MENARD	768.00€	11/03/2016
Raccordement eaux usées Salle des fêtes	MENARD	4857.00€	11/03/2016
Raccordement eaux usées Rue de Landujan	MENARD	2127.00€	11/03/2016
Raccordement eaux pluviales Rue centrale	MENARD	1356.00€	22/03/2016

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** des décisions présentées ci-dessus lors de la réunion du 4 avril 2016.

#### **Questions diverses**

Les points suivants ont été abordés (liste non exhaustive) :

Point poteau incendie secteur «Le Clos Huré »

Prochaine réunion de conseil municipal : le lundi 2 ou 9 mai 2016

### CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h15.